

AVIS À LA POPULATION :

REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE REVISION
DU PLAN DE SECTEUR DE PHILIPPEVILLE-COUVIN, COMMUNE DE FLORENNES

DEMANDEUR :

CALCAIRES DE FLORENNES s.a.
Rue de Corenne – 60 - 5620 FLORENNES

OBJET :

Procédure de demande de révision du plan de secteur en vue d'inscrire une zone d'extraction et de dépendances d'extraction visant à l'extension des activités extractives des Calcaires de Florennes. Inscription en lieu et place de zones essentiellement agricoles et forestières pour une superficie de 118 ha, commune de Florennes.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, CALCAIRES DE FLORENNES vous invite à participer à la réunion d'information préalable, ouverte à tous et relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation et d'une séance de questions-réponses.

La commune de Florennes a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

La réunion d'information aura lieu le **23 mai 2023 à 18h00**

Adresse du jour : **Salle communale de Morialmé – Grand'Place, 157**
5621 FLORENNES (Morialmé)

Cette présentation a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter le dossier de base de la révision du plan de secteur ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant la demande ;
3. de mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés lors de la réalisation de l'évaluation des incidences de la demande.
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'évaluation des incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant la date de la tenue de la réunion d'information préalable, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant les projets ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'évaluation des incidences, en les adressant par écrit au collège communal de la Florennes, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la Commune de Florennes :

en les envoyant au Collège communal de Florennes, Place de l'hôtel de ville ; 1 - 5620 Florennes
ou par courriel à administration@florennes.be
tel : 071/68.14.65

ET pour le Demandeur :

en les envoyant à – CALCAIRES DE FLORENNES s.a. – A l'attention de Mr Michel Evrard – Rue de Corenne, 60 – 5620 Florennes
ou par courriel à michel.evrard@calcairesdeflorennes.be
tel : 071/68.99.62

Des informations peuvent être obtenues auprès de Mr Michel Evrard dont les coordonnées figurent ci-dessus